

COMITÉ D'HYGIÈNE, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL

AVEC LA FSU, AMÉLIORONS NOS CONDITIONS DE TRAVAIL



LES REPRÉSENTANTS FSU DANS LES DIFFÉRENTES INSTANCES, DONT LES CHSCT, ONT À CŒUR DE DÉFENDRE LES PERSONNELS ET DE FAIRE RESPECTER LEURS DROITS !

EDITO

CHSCT : À LA CROISÉE DES CHEMINS

Mis en place avec les lois Auroux de 1982 dans le privé, les CHSCT auront mis près de 30 ans à voir le jour dans la Fonction Publique d'État grâce aux deux décrets de 2010 et 2011 découlant de l'accord du 20 novembre 2009 « Santé, sécurité au travail dans la FP » signé par la FSU et 6 organisations représentatives.

La mise en action des CHSCT départementaux et académique a demandé du temps dans notre académie. Depuis 8 ans, les représentants FSU ont à cœur de les faire vivre pour mieux prendre en compte les conditions de travail, de santé et de sécurité de l'ensemble des personnels de l'Education Nationale. Depuis 8 ans, parce qu'ils sont des personnels en exercice dans tous les métiers de l'Education Nationale et parce qu'ils ont un sens aigu du service public, ils ont contribué, par leur ténacité, à mettre en évidence les problématiques de santé au travail et à améliorer significativement leur prise en compte par la hiérarchie.

Les personnels l'ont d'ailleurs largement compris et saisissent de plus en plus souvent les CHSCT, en complément de l'indispensable action collective. Les difficultés concrètes du travail au quotidien prennent ainsi corps et obligent l'Administration à des avancées.

Est-ce donc un pur hasard si Action Publique 2022 ne parle plus d'améliorer les conditions de travail des personnels de la Fonction Publique, mais d' « offrir un environnement de travail modernisé aux fonctionnaires et de maîtriser les dépenses publiques en optimisant les moyens » ? Est-ce un pur hasard si c'est une remise en cause du rôle et des missions des CHSCT qui se dessine ainsi ? Est-ce un pur hasard si, au moment même où la parole des personnels se libère, Action Publique 2022 a pour objectif d'en réduire fortement l'expression et la portée ?

La FSU et ses représentants ne l'entendent pas ainsi. Ils ne laisseront pas réduire à néant ou presque les avancées de ces 8 années de travail, d'écoute des personnels et de batailles. Plus que jamais, ils sont engagés au quotidien, auprès des personnels, pour de meilleures conditions de travail, de santé et de sécurité. Plus que jamais, ils sont engagés au quotidien pour de meilleurs services publics. Plus que jamais, vous pouvez compter sur leur engagement, leur soutien et leur ténacité.



RETOUR DE STAGE

Je m'appelle Céline, je suis professeure de SVT dans un collège du Nord. Tout au long de mes années d'enseignement, des questions se sont posées concernant le bien-être des élèves mais aussi le nôtre. Travaillant dans un établissement qui date des années 70 et dont l'architecture n'est plus ni adaptée, ni en état, de multiples problèmes sont apparus : présence d'amiante au sol, éclairage défectueux et cas de chutes de plain-pied, chauffage insuffisant, salles de cours et gymnase bruyants etc.

Nous sommes également soumis à des pressions venant des exigences pédagogiques, des parents, des élèves et de notre hiérarchie. Parfois aussi confrontés à des tragédies comme lorsque notre collègue de physique-chimie a mis fin à ses jours... Stress et déprime nous touchent tous à un moment ou à un autre. Face à tout ceci, quels étaient mes droits ?

Je m'insurge donc contre l'éventuelle suppression de cette instance par le gouvernement !

Lors du stage, accompagnée d'Elisabeth, collègue de lettres, nous avons appris que les problèmes liés à nos conditions de travail relevaient des CHSCT. Appris à connaître les différents risques et découvert qu'une partie du Code du Travail s'appliquait à la Fonction Publique, notamment en matière de Santé-Sécurité ! Appris que pour tous ces risques professionnels, il pouvait et devait y avoir des solutions. J'ai par exemple eu connaissance des protocoles d'alerte mis en place pour prévenir et lutter contre les risques psychosociaux. En cela, ce stage FSU a répondu à toutes nos attentes. J'ajoute qu'il était conduit par trois collègues-militants connaissant leur sujet, à l'écoute, passionnants et motivés.

Au retour du stage nous avons choisi de lancer la mise en œuvre du RSST, inconnu jusqu'ici et pourtant facile d'utilisation et accessible à tous les personnels. Règlementaire donc obligatoire, un tel registre est indispensable pour espérer un suivi préventif des risques liés au travail. Sans solution apportée et en cas d'accident, il apporte la preuve de la déficience de l'employeur !

Ainsi ce stage s'est-il avéré formateur et fédérateur. Je ne peux qu'encourager les collègues à le suivre l'an prochain et en toute occasion à se renseigner auprès des délégués FSU, représentants des personnels aux CHSCT.

**Stage FSU Souffrance au travail 2018-2019
Organisé au second trimestre**



REPRÉSENTATIVITÉ

Parce que les représentants de la FSU ne cèdent rien quant aux droits des personnels, parce que les représentants FSU sont des collègues en exercice dans tous les métiers de l'Education Nationale : une FSU renforcée, c'est la certitude de voir avancer la sécurité et la santé au travail.

Une FSU renforcée
c'est plus d'efficacité
au service de tous
les personnels dans
l'objectif de faire
avancer leurs droits !

Nous, représentants FSU
ne laisserons pas ces
dérives managériales et
idéologiques s'installer !

DES INSTANCES MENACÉES

Dans le cadre du plan Action Publique 2022, le gouvernement envisage de museler la parole des représentants des personnels. Par là même, les moyens des CHSCT s'en trouveront réduits.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

En décembre 2018, l'ensemble des personnels de l'E.N sera de nouveau appelé aux urnes.

Malgré les méfaits du vote électronique, largement responsable des faibles taux de participation lors des élections de 2011 & 2014, les syndicats de la FSU, syndicats de métier, sont restés majoritaires dans la plupart des commissions paritaires (CAP). Ces résultats ne sont pas entièrement retrouvés dans les votes au CTA (Comité Technique Académique), qui déterminent notamment le nombre de représentants dans les CHSCT : Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail.

La FSU fédère un ensemble
de syndicats couvrant la
totalité des métiers de
l'Education Nationale.

LA FSU C'EST :
6 500 SYNDIQUÉS
en Nord/Pas-de-Calais.

DES AVANCÉES

Si l'institution n'est pas légalement obligée de tenir compte de nos préconisations, si ses réponses ne nous satisfont pas toujours et rarement suffisamment, l'existence même des CHSCT, le travail fourni par les représentants des personnels qui y siègent et la ténacité de nos délégués FSU ont permis de mettre en évidence les problématiques de « santé au travail » et d'obliger les hiérarchies à les prendre en considération !

Mais surtout, progressivement,
les personnels prennent
conscience du fait que
leurs conditions de travail
peuvent être défendues,
que cette défense est aussi
bénéfique pour les usagers
et qu'elle vient épauler les
nécessaires luttes collectives !



COMITÉ D'HYGIÈNE, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL

DE L'IMPORTANCE DES "REGISTRES RÉGLEMENTAIRES"



Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Ce DUERP doit permettre :

- 1) de repérer tous les risques encourus (RPS compris) dans votre situation de travail
- 2) d'y proposer des améliorations
- 3) de suivre leur prise en compte...

S'inscrivant dans une démarche préventive, il ne saurait être complété, en toute opacité, par les seuls supérieurs hiérarchiques.

Son élaboration collective est de mise, exigible même... Il doit être issu des données remontées de la base : les travailleurs, VOUS !

Le DUERP doit être réactualisé chaque année et faire l'objet d'une large communication interne.

Registre SST Santé, Sécurité au Travail

Le RSST doit être à disposition et permet de signaler tout élément en rapport avec la santé au travail et d'obtenir une réponse écrite du supérieur hiérarchique.

Il vous permet de conserver une trace des démarches et des réponses en cas de litige et tout particulièrement aux fins de saisine du CHSCT.

Pour pouvoir y faire apparaître des sujets « sensibles » (RPS, conflit, etc.) nous conseillons d'opter pour la tenue de 2 registres distincts : personnels / usagers.

Droit de Retrait : attention, danger !

S'il est un droit pour toutes et tous, la reconnaissance de son bien-fondé exige que le danger soit EFFECTIVEMENT grave (de par les dommages potentiels) et RÉELLEMENT imminent (dans l'instant). Droit individuel, il ne doit pas se substituer à l'action syndicale collective !

Registre Danger Grave & Imminent

A contrario du RSST, il est obligatoirement conservé par le supérieur hiérarchique. Il vous permet de signaler individuellement un danger et d'obliger le chef de service à enquêter et prendre des mesures si le risque grave et imminent est reconnu. La hiérarchie (DASEN et/ou Recteur) en est avertie et doit statuer. Si le DGI est reconnu, une enquête du CHSCT compétent pourra alors être diligentée. Ce signalement DGI peut être éventuellement accompagné de l'exercice du Droit de Retrait ...

